

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 31 mai 2012

DCM N° 12-05-11

**Objet : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec HAGANIS relative aux travaux de réfection de chaussée et trottoirs rues du Président Roosevelt et du Général Walker**

**Rapporteur : M. TRON, Adjoint au Maire**

HAGANIS a procédé à des travaux d'assainissement du n° 28 au n° 44 côté pair et du n° 47 au n° 73 côté impair rue du Président Roosevelt (tranche 2). Une future tranche (tranche 3) est prévue en 2013 du n° 1 au n° 45 côté impair et du n° 2 au n° 26 côté pair rue du Président Roosevelt et rue du Général Walker.

A l'issue de ces travaux d'assainissement, il lui incombe de réaliser la remise en état du domaine public communal.

Afin de limiter les nuisances et les gênes pour les usagers et de rationaliser les réfections de voiries, il est proposé par HAGANIS de confier à la Ville de Metz les travaux de remise en état des voiries concernées lui incombant.

Le montant de ces travaux estimé à :

- ✓ Tranche 2 : 37 625,42 € HT soit 45 000 € TTC
- ✓ Tranche 3 : 29 264,21 € HT soit 35 000 € TTC

sera préfinancé par la Ville de Metz et remboursé par HAGANIS selon un cadre juridique et financier défini par une convention de mandat signée par les deux parties.

De son côté, la Ville de Metz profite de cette opportunité pour réfectionner la chaussée et les trottoirs sur ces mêmes secteurs tout en améliorant la sécurité des usagers grâce à la création d'une zone de rencontre.

Le montant des travaux propres à la Ville de Metz est estimé à 85 000 € TTC en 2012 et 125 000 € TTC en 2013.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son Représentant à signer avec HAGANIS la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à cette opération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les commissions compétentes entendues,

**VU** le Code des Marchés Publics,

**VU** la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

**CONSIDÉRANT** les travaux d'assainissement réalisés par HAGANIS rues du Président Roosevelt et du Général Walker,

**CONSIDÉRANT** l'opportunité pour la Ville de METZ de réaliser en accompagnement, des travaux de rénovation de la chaussée et des trottoirs sur ces mêmes secteurs, tout en améliorant la sécurité des usagers,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **DE RÉALISER** pour le compte d'HAGANIS la remise en état des voiries rue du Président Roosevelt et rue du Général Walker,

- **DE PROCÉDER** en accompagnement, à la réfection de la chaussée et des trottoirs sur ces mêmes secteurs tout en améliorant la sécurité des usagers grâce à la création d'une zone de rencontre,

- **DE CONFIER** l'exécution de ces travaux aux entreprises et fournisseurs titulaires des marchés en cours,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à signer tous documents connexes à cette opération,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, notamment la Convention de Maîtrise d'ouvrage déléguée avec HAGANIS,

- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

- **D'ORDONNER** l'imputation des dépenses et recettes sur les crédits de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué

Jacques TRON

Service à l'origine de la DCM : **Entretien des espaces publics**

Commissions : **Travaux et Domaines, Finances**

Référence nomenclature «ACTES» : **8.3**

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 48

Absents : 7

Dont excusés : 4

**Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**